



Sylvain Landry Faye

**Visages de la radicalisation religieuse
dans les espaces carcéraux africains**



Sylvain Landry Faye

**Visages de la radicalisation religieuse
dans les espaces carcéraux africains**

Sur l'auteur

Titulaire d'un doctorat d'anthropologie sociale et culturelle de l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 et actuellement Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar au SENEGAL, le Pr. Sylvain Landry FAYE est spécialisé en anthropologie de la petite enfance et de la santé. Il est aussi diplômé de l'Ecole de Santé Publique de Bruxelles, en gestion de la recherche en système de santé et en suivi-évaluation de programmes de santé. Il capitalise une quinzaine d'années de recherche sur les dynamiques socio-familiales en Afrique, qu'il aborde du point de vue de la santé et de la famille. Fort d'une expérience professionnelle au sein des organisations non gouvernementales, il a rédigé de nombreuses publications scientifiques notamment sur la question du milieu carcéral. En effet, depuis trois ans il mène des recherches sur les prisons en Afrique (Sénégal, Afrique du Sud, Nigéria, Cameroun), en particulier sur les économies qu'elles produisent et les processus de radicalisation religieuse qui y ont cours.

Mentions légales

Friedrich-Ebert-Stiftung, Paix et Sécurité
Centre de Compétence Afrique Subsaharienne
Point E, Boulevard de l'Est, Villa n°30
BP 15416 Dakar-Fann, Sénégal
Tél. : (+221) 33 859 20 02
Fax : (+221) 33 864 49 31
Email : info@fes-pscc.org
www.fes-pscc.org

© Friedrich-Ebert-Stiftung 2017

Illustration : Amidou Badji
Conception graphique : Green Eyez Design SARL,
www.greeneyzdesign.com

ISBN : 978-2-490093-00-7

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES. « Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES ».

SOMMAIRE

Resumé	04
I. Introduction	05
II. Un radicalisme religieux qui interpelle les prisons africaines	06
2.1. La crise sécuritaire en Afrique a connu des évolutions inquiétantes ces dernières années	06
2.2. Une crise sécuritaire en Afrique, sur fonds de radicalisme religieux qui prend de l'ampleur	07
2.3. Les prisons africaines interpellées par ce dynamisme de l'extrémisme religieux	08
2.4. Les prisons ne créent pas la radicalisation, mais favorisent son expansion	08
III. « Visages » de la radicalisation religieuse dans les espaces carcéraux africains	09
3.1. La quantification de toutes les composantes de la radicalisation en prison reste difficile	09
3.2. Les vulnérabilités socio-familiales favorisent la pré-radicalisation	10
3.3. Une « identification » au radicalisme par des mentors « dissimulés »	11
3.4. Recruter et endoctriner les détenus en les isolant de leurs cadres de socialisation usuels	12
3.5. Des visages divers de détenus « en radicalisation » dans les espaces carcéraux africains	13
IV. Mécanismes de la radicalisation religieuse dans les prisons africaines	14
4.1. Les conditions de détention précaires créent un cadre propice à la radicalisation	14
4.2. Un accompagnement religieux ne facilite pas le désengagement des radicaux	15
V. Des dispositifs organisationnels peu adaptés à la radicalisation	16
5.1. Les renseignements pénitentiaires ne facilitent pas la détection de la radicalisation	16
5.2. Un système de classement des détenus qui ne permet pas de prévenir la radicalisation	17
5.3. Besoin d'améliorer les outils de détection de la radicalisation en prison	18
5.4. Renforcer les capacités des gardes pénitentiaires pour faciliter la détection	19
VI. Recommandations	20
6.1. Construire des prisons et réformer la justice pour améliorer les conditions de détention	20
6.2. Promouvoir le partage du renseignement pénitentiaire actualisé	20
6.3. Penser un outil de classement des détenus pour prévenir les influences radicales	21
6.4. Eclairer le classement des détenus par un dispositif de détection permanent	21
6.5. Renouveler la formation pénitentiaire pour s'adapter aux enjeux de la radicalisation	22
6.6. Pour des programmes religieux, sociaux et pragmatiques de désengagement	23

RESUME

Cette note conceptuelle rend compte d'un travail de description, de compréhension et d'analyse de la manière dont la radicalisation religieuse se déploie dans les espaces carcéraux africains et les types de réponses existantes pour la prévenir, la gérer. Nous assumons ici qu'il ne s'agit pas de discuter des causes générales du radicalisme religieux ou de ses déterminants, celles-ci pouvant être multiformes au sein de la société globale. Il ne s'agit pas ici non plus de proposer une analyse quantitative de la situation de la radicalisation en prison, cet exercice étant rendu difficile par la faiblesse des systèmes de détection et de renseignements pour les détenus à leur arrivée en prison.

Nous souhaitons plutôt documenter plus singulièrement la manière dont le processus du radicalisme religieux vers l'extrémisme violent

se construit dans les prisons africaines, s'y constitue et s'y développe. Par ailleurs, cette note passe en revue les mécanismes (institutionnels, interactionnels, organisationnels) au sein de l'espace carcéral ayant pu déclencher, inciter ou faciliter l'entrée et l'identification aux offres radicales d'ordre religieux. Enfin, elle propose une description et une analyse des dispositifs institutionnels et organisationnels que les administrations pénitentiaires africaines ont (éventuellement) mis en place face à la montée du radicalisme religieux en prison, tout en scrutant leurs forces et faiblesses. La compréhension des séquences de la radicalisation en cours dans les milieux carcéraux africains peut aider à mettre en place des dispositifs efficaces de lutte et de prévention de l'entrée dans la radicalisation.

I. INTRODUCTION

Depuis les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, la question de la radicalisation religieuse, qui se pose depuis des années, est devenue plus audible et présente dans l'espace médiatique international. Elle s'est même amplifiée avec les événements terroristes du 7 janvier 2015 visant le journal Charlie Hebdo. La radicalisation constitue un processus dynamique (et non un statut) dans lequel des individus s'inscrivent à un moment donné de leur vie et qui se caractérise par la critique et la rupture du contrat social et l'adoption d'attitudes et de positions extrêmes. Elle s'exprime par un basculement vers une idéologie extrémiste qui peut amener l'individu à engager une action violente (plus ou moins organisée) en général pour contester un ordre établi. Qu'on approche cette question par les déterminants ou par les mécanismes, on s'accorde aujourd'hui sur le fait qu'il s'agit d'un *processus graduel* dans lequel l'individu, non connu pour de telles positions, adopte progressivement un système de croyances, d'attitudes extrêmes qui peut préparer le terrain à l'action violente (mais pas de façon inévitable).

Aujourd'hui, le phénomène du radicalisme religieux est considéré comme une des menaces les plus importantes en Occident, mais aussi en Afrique. Dans ce continent qui semble avoir été tenu à l'écart de ce débat, l'extrémisme religieux violent est considéré comme une réelle menace pour la paix et la sécurité. Les mouvements djihadistes au nord comme au sud du Sahara et dans les pays du bassin du Lac Tchad posent des défis majeurs à la paix, mais aussi à la sécurité dans la région sahélo-saharienne et en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, certains des « djihadistes » encore sur le terrain syrien et très présents dans les réseaux sociaux et sur internet, témoignent avoir séjourné en prison et y avoir rencontré les mentors les ayant en-

doctrinés. Aussi certains d'entre eux de retour de djihad ou arrêtés séjournent actuellement dans les prisons africaines, avec d'autres qui ont été incarcérés pour acte terroriste ou incitation à des actes extrémistes violents.

Ces différentes observations indiquent que la radicalisation religieuse dans les espaces carcéraux se pose avec acuité dans les prisons africaines et s'est ainsi invitée dans le débat de sécurité intérieure et nationale. Ces prisons font face à la nécessité de s'organiser de manière spéciale, afin de prendre en charge cette catégorie spéciale de détenus, dans l'objectif de la désengager et de la réhabiliter, tout en évitant qu'elle ne contamine ou endoctrine certains détenus faibles facilement soumis aux influences de mentors ou recruteurs radicaux. Par ailleurs, si cette question est importante, c'est aussi parce que les radicaux connus et présents dans les prisons ont de plus changé d'attitudes et cherchent à cacher leur prosélytisme en évitant tous les signes objectifs permettant de les distinguer. Cette situation nouvelle interpelle les administrations pénitentiaires, en particulier les dispositifs de gestion et de gouvernance des espaces carcéraux africains.

Aujourd'hui, il est nécessaire de s'intéresser un peu plus à décrire, comprendre et analyser la *manière dont la radicalisation religieuse se déploie dans les espaces carcéraux africains* et les types de réponses existantes pour la prévenir, la gérer. Nous assumons ici qu'il ne s'agit pas de discuter des causes générales du radicalisme religieux ou de ses déterminants, celles-ci pouvant être multiformes au sein de la société globale. Il ne s'agit pas ici non plus de proposer une analyse quantitative de la situation de la radicalisation en prison, cet exercice étant rendu difficile par la faiblesse des systèmes de détection et de renseignements pour les détenus à leur arrivée en prison (nous y reviendrons).

Nous souhaitons plutôt pour documenter la question du radicalisme religieux vers l'extrémisme violent dans les prisons africaines, en discutant plus singulièrement ici de la manière dont le processus se construit, se constitue et se développe dans les espaces carcéraux. La compréhension des séquences de ce processus et de la manière dont cela se réalise empiriquement en milieu carcéral peut aider à mettre en place des dispositifs efficaces de lutte et de prévention.

Par ailleurs, cette note passe en revue les mécanismes (institutionnels, interactionnels, organisationnels) au sein de l'espace carcéral ayant pu déclencher, inciter ou faciliter l'entrée et l'identification aux offres radicales d'ordre religieux. Les données descriptives, de nature ethnographique sont utiles aussi pour aider à prendre les décisions d'amélioration pour adapter l'environnement carcéral afin de mieux prévenir l'entrée dans la radicalisation. Enfin, nous proposons aussi de décrire et analyser les dispositifs institutionnels et organisationnels que les administrations pénitentiaires africaines ont mis en place face à la montée du radicalisme religieux en prison, en les confrontant aux expériences déjà existantes dans d'autres pays.

II. UN RADICALISME RELIGIEUX QUI INTERPELLE LES PRISONS AFRICAINES

2.1. La crise sécuritaire en Afrique a connu des évolutions inquiétantes ces dernières années

Depuis quelques années, le contexte sécuritaire en Afrique reste préoccupant. Dans ce continent, les Etats sont aussi bien concernés par les dynamiques transnationales du crime organisé (Guinée Bissau avec les réseaux de trafiquants sud-américains), et des conflits internes portés par des rebellions locales (Armée de résistance du Seigneur en Centrafrique, milices somaliennes Shebaab). Cependant, un phénomène devenu préoccupant est le terrorisme djihadiste, incarné par les fondamentalistes religieux de Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI), de Boko Haram, du Mujao, de Ansar Dine etc. Le Nigéria, pays longtemps concerné par le phénomène, a été le théâtre d'une intensification des attaques perpétrées par Boko Haram, le long de sa frontière avec le Cameroun et le Tchad. Dans les pays du Sahel, la stabilité politique et sécuritaire s'est considérablement dégradée avec les crises libyenne et malienne, ce qui a contribué à fragiliser les pays tels que le Niger, pays entouré de sept frontières dont 1.500 km avec le Nigeria voisin. Au nord, le pays partage des espaces vastes et parfois inoccupés avec la Libye, le Mali et l'Algérie où se sont développés des alliances d'opportunité entre des mouvements criminels et des mouvements terroristes.

Ces derniers ont la particularité de se baser sur un fondamentalisme pouvant être de diverse nature, mais qui crée une radicalisation vers un extrémisme devenu de plus en plus violent (Borum, 2011) chez certaines franges sociales assez exposées (les jeunes en particulier). Ces

dernières années, l'une des formes de radicalisation de plus en plus observée dans les pays occidentaux et africains a été celle religieuse. Depuis les attentats liés à l'Islam radical, il est devenu courant de mettre en relation l'idéologie extrémiste religieuse et l'action violente (Khosrokhavar, 2014).

2.2. Une crise sécuritaire en Afrique, sur fonds de radicalisme religieux qui prend de l'ampleur

La question du radicalisme religieux et de l'extrémisme violent est devenue une question médiatique et internationale depuis les événements du 11 septembre (Etats-Unis), qui s'est amplifiée par les attaques du 7 janvier 2015 visant le journal Charlie Hebdo (France). Les dynamismes du salafisme fondamentaliste en Occident, prônant un retour aux formes originales de l'islam, ont aussi concerné le continent africain depuis longtemps, avec la particularité que le fondamentalisme religieux a été instrumentalisé et associé à la propagande de groupes militants ethniques ou politiques, qui menacent la stabilité de la sous-région.

Depuis des années, les mouvements djihadistes au nord comme au sud du Sahara, au Sahel, se sont illustrés par phénomènes de radicalisation islamique. Au Nigéria et au Tchad, le radicalisme wahabo-salafiste entretenu par les oulémas et ONG islamiques, a connu une extension. L'ethnie Kanuri-au sein de laquelle Boko Haram a largement recruté considère l'école coranique comme un référent ethnique. Au Mali, « l'internationale jihadiste » y a pris racine ainsi que des groupes radicaux actifs ou dormants (secte Dawa, Touaregs du Mali, Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNL). Ces derniers adoptant des attitudes terroristes ont installé la partie Nord

du pays (et maintenant jusqu'à l'intérieur) dans une insécurité. De plus en plus, les versions conservatrices et parfois radicales de l'islam ont gagné du terrain en Afrique.

Le radicalisme religieux est devenu d'autant plus préoccupant qu'il touche les catégories jeunes en Afrique. Ces derniers, de plus en plus ciblés par les recruteurs djihadistes, seraient plus concernés par ce phénomène (attaques de Grand-Bassam, de Ouagadougou etc.). Par ailleurs, dans certains pays comme le Sénégal qui semblent en apparence échapper à ce phénomène, le discours favorable au djihadisme chez les jeunes est néanmoins présent, notamment, dans les périphéries urbaines. Cette catégorie serait d'autant plus exposée à ce radicalisme religieux qu'elle se sentirait oubliée et exclue des dynamiques socio-économiques du pays. Certains observateurs considèrent que l'islam ne serait pas la cause du radicalisme, mais plutôt la réponse que ces jeunes trouvent à un malaise et un sentiment d'exclusion socio-économique. En particulier, il s'agit d'une interprétation particulière de la religion, qui soutient une offre radicale portée par des acteurs charismatiques qui proposent une grille exclusive de lecture du monde faite de discours, de croyances, idéologies religieuses. Cette offre de réponse prospère à partir du moment où les jeunes se rendent disponibles (disponibilités) et se laissent convaincre par cette idéologie. Celle-ci se diffuse aujourd'hui dans les pays africains, à travers plusieurs canaux comme les lieux de vie (quartiers), les associations et réseaux de sociabilité, l'internet, mais aussi les prisons.

2.3. Les prisons africaines interpellées par ce dynamisme de l'extrémisme religieux

Dans les pays occidentaux (France, Grande Bretagne et Belgique), les prisons ont fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années, car considérées comme les tremplins de la radicalisation islamique et des *incubateurs du terrorisme*. Cela est devenu un discours courant parce que des jeunes djihadistes ayant commis des actes terroristes ont été décrits comme des personnes n'ayant connu et rencontré l'islam qu'au moment où ils ont séjourné en prison (Ouisa Kies et Farhad Khosrokhavar, 2014).

En Afrique particulièrement, les prisons sont interpellées d'abord parce que de plus en plus de jeunes radicalisés ayant commis des actes terroristes, d'extrémisme violent y sont détenus (Mali, Nigéria, Cameroun). Au Sénégal, deux djihadistes algériens de retour de la Syrie, ont été arrêtés à la frontière avec la Mauritanie et détenus à la prison de Rebeuss. Ces détenus spéciaux requièrent de la part de l'administration pénitentiaire des mesures spécifiques pour les prendre en charge et les déradicaliser, tout en évitant les phénomènes de contamination des autres détenus non connus pour des liens avec le radicalisme religieux à leur entrée en prison. Ensuite, en raison de la présence de ces radicalisés dans les espaces carcéraux, ces derniers sont de potentiels cadres de recrutement et de formation dans la perspective de la radicalisation. Un grand nombre de jeunes qui séjournent en prison n'avaient autrefois aucun lien avec l'islam, cependant c'est en arrivant en prison qu'ils sont entrés pour la première fois en contact avec ces idées, sous l'influence de recruteurs ou mentors. Certains jeunes terroristes africains séjournant en Syrie et très actifs sur internet témoignent avoir rencontré ou connu en prison leurs mentors.

2.4. Les prisons ne créent pas la radicalisation, mais favorisent son expansion

Certains auteurs remettent en cause l'idée que les prisons seraient l'école de la radicalisation ou des durcisseurs de l'extrémisme violent (Veldhuis T., 2015). Leur point de vue fait écho à celui des membres de l'administration pénitentiaire qui considèrent que ce phénomène prend sa source dans la société globale. Ce ne sont pas les prisons ou les conditions de détention qui font que les individus se radicalisent, sinon tous les détenus dans les prisons africaines le seraient. Khosrokhavar (2014), estime qu'il faut plus qu'un séjour derrière les barreaux pour passer à l'acte. Par ailleurs, le fait qu'un détenu se convertisse à l'islam en prison ne fait pas de lui forcément un potentiel radical.

Cependant, ce débat repose la discussion autour de la confrontation des approches par les déterminants ou par les mécanismes. Il est vrai que la prison n'est que l'un des multiples paramètres de la radicalisation. Cependant, les conditions de vie en milieu carcéral activent des mécanismes psycho-sociologiques pouvant conduire à adopter des attitudes violentes. En raison de l'incarcération de plus en plus importante de jeunes et adultes de retour de djihad ou reconnus coupables pour l'incitation / participation à des actions terroristes, les prisons sont devenues des lieux d'interactions et de rencontres qui peuvent offrir les conditions favorables et les mécanismes activant la radicalisation. Les travaux ethnographiques récents dans les espaces carcéraux africains (Sénégal, Nigéria, Afrique du Sud) montrent que les prisons sont des lieux d'apprentissage, où se construisent des hiérarchies avec des logiques d'inversion, des identités, en particulier celles religieuses. Ce sont autant de situations pouvant favoriser l'expansion des offres radicales.

En définitive, si la radicalisation ne naît pas forcément en prison, cette dernière offre un contexte de rencontres, d'échanges et d'interactions qui peut exposer certains détenus à l'offre radicale. Cette situation est d'autant plus probable que la plupart des prisons africaines se singularisent par une surpopulation carcérale, une difficulté de l'administration pénitentiaire à occuper tous les espaces par le contrôle et la surveillance. Cela laisse des possibilités de développement de niches au sein desquelles l'offre de radicalisation peut prospérer.

III. « VISAGES » DE LA RADICALISATION RELIGIEUSE DANS LES ESPACES CARCÉRAUX AFRICAINS

3.1. La quantification de toutes les composantes de la radicalisation en prison reste difficile

En France, l'administration pénitentiaire s'est dotée depuis 2014 d'un dispositif institutionnel permettant de mesurer le phénomène (grilles de détection, dispositif de suivi du séjour carcéral pour). Le pays s'est doté d'un dispositif de renseignement permettant d'améliorer la connaissance du phénomène pour mieux le prévenir et le gérer. Il a aussi permis de fournir des données quantitatives non négligeables : 2015, 349 personnes ont été incarcérées pour association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste (contre 90 identifiés en 2014). Mieux, 1.336 détenus ont été repérés pour radicalisation au cours de la même année (contre 700). L'amélioration du renseignement pénitentiaire, en particulier celui concernant la radicalisation est à mettre à l'actif de système de détection qui concerne l'ensemble des détenus. Cette situation est différente de celle observée dans les pays africains où le renseignement de la radicalisation est plus focalisé sur les détenus qui ont été incarcérés pour raison de terrorisme. Au Sénégal, plus de 45 individus (hommes, femmes, mineurs et étrangers arrêtés entre 2013 et 2017), accusés de faire l'apologie du terrorisme ou d'être en relation avec des organisations terroristes, sont répartis entre les prisons de Cap-Manuel, camp pénal de Liberté 6, Thiès et Rebeuss. Toutefois, il est difficile aujourd'hui de quantifier le phénomène dans son ensemble, car les outils pour détecter l'entrée et l'identification à l'offre radicale religieuse dans les prisons font défaut. Lorsqu'ils existent dans certains pays (Sénégal),

ils sont basés sur des indicateurs objectifs de prosélytisme, alors que les détenus ont de plus en plus adopté une stratégie de dissimulation. Les dispositifs de détection ne sont pas toujours adaptés aux évolutions observables dans les comportements adoptés par les détenus ou leurs mentors. Toutefois, il y a de plus en plus une prise de conscience de l'existence du phénomène dans les prisons et les initiatives en cours doivent mieux intégrer l'amélioration des dispositifs de détection et de renseignement. Au Sénégal, une cellule pluridisciplinaire (psychologues, sociologues, imams, surveillants etc.) a été mise en place par l'administration pénitentiaire afin de prendre en charge les détenus accusés d'avoir des liens avec les mouvements terroristes. Cette initiative importante doit être accompagnée pour faciliter le travail de détection et de surveillance en population carcérale générale, afin de mieux prévenir la radicalisation.

3.2. Les vulnérabilités socio-familiales favorisent la pré-radicalisation

Les enquêtes ethnographiques disponibles en milieu carcéral africain montrent qu'en général, la radicalisation religieuse est un processus complexe qui débute par une phase de pré-radicalisation dont les sources sont à trouver dans la société. Il est vrai que différentes études en Occident remettent en cause les explications de la radicalisation à partir de la marginalisation économique et politique, de la pauvreté et de l'exclusion (Crettiez, 2012). En effet, on peut bien se demander pourquoi des individus exposés au même environnement général (pauvreté par exemple) suivent des trajectoires différentes, certains suivant la voie de l'engagement radical pendant que d'autres s'en détournent. Khosrokhavar (2014) considère que la radicalisation des jeunes d'origine musulmane en France n'est pas for-

cément la réaction à des conditions politiques et économiques spécifiquement défavorables. Selon lui, elle serait symptomatique d'une crise identitaire en raison de la tension entre l'appartenance à une société qui leur serait hostile et des origines perdues.

Toutefois, dans le contexte africain, s'il est vrai qu'il ne faut pas se suffire d'une analyse macrosociologique de la question, les contextes socio-politiques différents font que certaines franges sociales ont du mal à trouver de l'emploi et à se sentir protégées par l'Etat. Par ailleurs, la précarité socio-économique des jeunes crée les conditions d'une vulnérabilité, d'une frustration et d'une critique sociale qui peut les rendre disponibles et les conduire à une critique sociale. C'est dans les quartiers que ces derniers s'inscrivent dans une pré-radicalisation, la frustration les amenant à être plus agressifs et à être un peu plus sensible à l'offre radicale et au discours extrémiste ambiant, qui cherche à s'imposer comme la réponse adéquate à leur situation. Dans d'autres pays comme le Mali et le Niger, la forte pénétration des mouvements extrémistes dans les quartiers touche les catégories jeunes qui se réfugient ou adhèrent de plus en plus à cette idéologie. Au Cameroun, Boko Haram a su exploiter ces vulnérabilités pour faire de l'Extrême-Nord une base logistique, une zone de repli et un vivier de recrutements.

Ces développements indiquent que dans des pays marqués par la pénétration du discours fondamentaliste religieux, le visage de la radicalisation commence donc à se dessiner dans les quartiers, dans les associations, dans les différents groupes sociaux. C'est dans ces espaces que ses promoteurs peuvent capter les jeunes que la vulnérabilité sociale, identitaire et économique rend de plus en plus disponibles. Cela fait que certaines personnes incarcérées dans les prisons africaines y arrivent avec une

certaine critique sociale, un sentiment d'injustice ou quelques fois une sensibilité aux idées extrémistes, en réaction à la société globale. Pourtant, la majorité d'entre elles ne sont pas déterminées à passer à des actes violents à ce moment et ne se sont pas identifiées formellement à cette idéologie au moment de leur incarcération. Ils ont commis des fautes à l'égard de la société, mais une de leurs préoccupations est de pouvoir quitter rapidement les lieux et retrouver leur place dans la société. Cependant, les conditions carcérales, les types d'interactions sociales, associés aux trajectoires individuelles et socio-familiales des détenus, peuvent contribuer à créer, déclencher le processus d'identification, qui est un des premiers paliers à franchir dans l'échelle de la radicalisation.

3.3. Une « identification » au radicalisme par des mentors « dissimulés »

DDans les prisons africaines, les prisonniers semblent vivre une double peine : ils sont considérés comme des fautifs aux yeux de la société et vivent aussi dans des conditions matérielles assez difficiles dans les prisons. Ces situations renforcent le sentiment de frustration, d'injustice auquel les détenus veulent remédier. Ce contexte les expose plus à l'idéologie radicale qui s'offre comme une des options possibles pour combattre cette situation vécue comme injuste et améliorer leur situation personnelle.

En prison, les frustrations et l'exposition à plusieurs types de vulnérabilités rendent certains détenus disponibles et sensibles au radicalisme religieux et l'extrémisme violent. Cette idéologie est portée par des promoteurs dont la plus grande préoccupation est de proposer une offre radicale qui s'impose comme la meilleure réponse juste à la situation d'injustice vécue. Dans les prisons où les détenus sont en rupture

avec la société et sont soumis à des conditions qu'ils jugent précaires, les « mentors » proposent des offres radicales fondées sur la possibilité d'accéder à plus de justice identitaire, la dignification des catégories opprimées ou oubliées, le repentir et la purification. Ces offres renforcent certains détenus dans leur volonté de critique sociale et de rejet des cadres de socialisation existants.

Les mentors qui opèrent dans les espaces carcéraux africains sont divers et il est presque difficile aujourd'hui d'en dresser une typologie qui fasse sens. Si avant, les imams et les barbus étaient étiquetés comme des radicaux religieux, cette caractérisation n'est plus opérante aujourd'hui. Les agents recruteurs veulent passer inaperçus, afin de négocier le plus rapidement une réduction de peine ou une libération, leur permettant de sortir et de passer à l'action violente. Ils ne portent pas forcément une barbe, évitent les interactions avec les imams pour ne pas être repérés, mais ambitionnent de contester la légitimité de ces derniers. Au Cameroun et au Mali, ce sont des personnages charismatiques, extravertis, mais qui cherchent de plus en plus à cacher leur prosélytisme et sont porteurs d'un discours d'insatisfaction à l'égard des institutions sociales et politiques devenues de plus en plus illégitimes à leurs yeux. En réponse, ils proposent des valeurs supérieures, basées sur l'usage de l'action violente comme moyen efficace de résolution de l'injustice sociale. En définitive, si les mentors de la radicalisation dans les prisons présentent des visages divers, ils ne visent plus le seul ralliement du plus grand nombre de jeunes détenus à la cause de l'extrémisme violent (ou djihadisme). Ils s'intéressent aussi à quelques détenus « faibles » qu'ils cherchent à endoctriner, afin d'en faire des relais et des lieutenants pour mener le travail de recrutement pour l'endoctrinement dans les prisons.

3.4. Recruter et endoctriner les détenus en les isolant de leurs cadres de socialisation usuels

Le mode opératoire des lieutenants dans les prisons est tellement dissimulé que cela rend difficile leur identification, surveillance et contrôle. Le travail de recrutement et d'endoctrinement des détenus se passe dans le quotidien de l'espace carcéral, en intégrant les espaces de sociabilité, d'interactions et d'échanges aussi bien dans les cellules que dans les cours de promenade. Dans la mesure où les séances de lecture de coran sont devenues de plus en plus surveillées par les aumôniers ou les imams promus par l'administration pénitentiaire, les prédicateurs prêchent de manière subtile et continue dans les cours, pendant la promenade, dans les cellules, dans les bibliothèques, au moment des activités professionnelles. Cette relation interpersonnelle établie est le moyen par lequel ils se rendent présents, indispensables aux détenus fragilisés et véhiculent les offres radicales, comme la meilleure réponse à leur situation. Dans ces moments d'interactions, les mentors identifient souvent des détenus fragiles avec lesquels ils tentent d'établir une relation bilatérale tout en leur proposant une protection sociale. Ils ciblent ainsi ceux qui se sentent fragiles et cherchent à se réfugier sous les ailes d'un protecteur pour échapper à la violence devenue courante en prison : si certains acceptent de servir d'objets sexuels de certains mentors pour bénéficier de leur protection, d'autres s'identifient à des gangs ou s'affilient à des individus qui s'imposent comme des légitimités. Les recruteurs opèrent ainsi dans ces conditions et en général, leur offre initiale n'a rien à voir avec la radicalisation religieuse, mais elle se constitue plutôt comme un soutien social et une offre sécuritaire. Ils se présentent souvent aux détenus comme des amis, des confidents. Au Sénégal

et au Cameroun, un détenu radical peut rapidement repérer celui qui constitue une « proie » facile et se présenter auprès de lui et d'un certain nombre de codétenus, comme un bienfaiteur, un accompagnateur ou un protecteur désintéressé. Cela se passe en particulier dans les lieux de la détention préventive où le surpeuplement rend difficile les procédures de contrôle et de suivi permettant de détecter précocement l'activisme des mentors. Par ailleurs, dans la mesure où ces individus sont en attente de jugement, ils ne bénéficient pas toujours de mesures spécifiques pouvant permettre de lutter contre le recrutement et l'endoctrinement.

Une fois les liens établis avec ces détenus au profil psychologique assez particulier, le travail d'endoctrinement se met en place : pour identifier les détenus et les rendre sensibles à l'idéologie radicale dont ils sont porteurs, les mentors et leurs lieutenants font tout pour les isoler de leurs cadres sociaux de socialisation et de leurs réseaux sociaux (les amener à ne plus ressentir le besoin de recevoir des visites ou de parler à leur famille) et se présentent comme la seule alternative crédible. En créant une coupure avec le milieu social d'origine, ils intensifient l'engagement moral dans le groupe radical et l'idéologie qu'il promeut. Une fois cet endoctrinement réalisé, le passage à l'action peut s'opérer, soit à l'intérieur de la prison ou à l'extérieur, une fois la sortie.

3.5. Des visages divers de détenus « en radicalisation » dans les espaces carcéraux africains

Dans les prisons africaines, plusieurs catégories de détenus radicalisés peuvent être identifiées :

- Il y a les prévenus ou condamnés pour une implication dans des attentats d'inspiration radicale commis ou déjoués et ceux qui reviennent de Syrie. Cette catégorie reste la plus connue des services de l'administration pénitentiaire et est la plus surveillée, faisant souvent l'objet de sanctions disciplinaires, de déplacement dans un autre quartier ou transfert vers une autre prison.
- Il y a aussi les détenus dont l'identification et l'engagement radical ont eu lieu avant d'arriver en prison, mais ne sont incarcérés pour les motifs de terrorisme. Se pensant en conflit avec la société et ses normes, ils revendiquent de manière dissimulée une appartenance à la mouvance islamiste, prônent secrètement des idées radicales (sans pour autant s'identifier à un groupe particulier). Ils se rendent très proches de détenus fragilisés qu'ils arrivent à recruter, ce qui contribue à augmenter leur prestige.
- On retrouve aussi dans les prisons, les détenus pour délits mineurs, qui ne s'identifient pas forcément à l'idéologie radicale, mais acceptent stratégiquement de s'affilier à un mentor ou son groupe afin d'obtenir une protection et d'échapper à des pressions exercées par des caïds ou d'autres individus visant à exploiter leur faiblesse. Ils ne sont pas forcément disposés à passer à l'action violente. Toutefois, si leur adhésion au radicalisme est parfois stratégique, la dynamique des groupes permise par l'espace carcéral peut en faire des radicalisés authentiques.

- Enfin, il y a les détenus enfermés pour avoir commis des délits mineurs et qui se sentent discriminés, un sentiment de frustrations qui les expose aux pensées radicales. Cette catégorie exprime un fort besoin de s'affilier et s'identifier à un groupe, surtout dans un contexte d'incarcération. Repérés rapidement par les recruteurs anonymes en prison, ces détenus sont isolés et endoctrinés aux discours religieux et celui de l'extrémisme violent, en accentuant les sentiments de malaise, de discrimination, d'exclusion.

Ces quelques éléments montrent que la radicalisation est une réalité multiforme dans les prisons africaines et que peu de chiffres peuvent en rendre compte actuellement, en raison de l'incapacité des outils ou dispositifs de détection à capter la diversité de ses modes d'expression. Ces données indiquent aussi que la prison ne crée pas forcément la radicalisation religieuse, mais c'est un cadre d'interactions qui peuvent favoriser ou faciliter les processus de recrutement et de formation des détenus (par leurs pairs) à l'idéologie de l'extrémisme violent.

IV. MECANISMES DE LA RADICALISATION RELIGIEUSE DANS LES PRISONS AFRICAINES

Il est incontestable aujourd'hui que les espaces carcéraux africains présentent les conditions qui incitent et favorisent le processus de radicalisation des détenus. Ce n'est pas la prison en tant que telle qui radicalise, c'est plutôt la manière dont elle est gérée, organisée, mais aussi pratiquée et vécue au quotidien par les détenus qui peut créer des formes d'interactions propices au recrutement et à la formation à l'idéologie radicale.

4.1. Les conditions de détention précaires créent un cadre propice à la radicalisation

La surpopulation carcérale est un des défis dans les prisons africaines et crée les conditions d'une frustration, d'interactions qui facilitent l'entrée dans le processus de radicalisation. Les espaces carcéraux surpeuplés affaiblissent la sécurité et réduisent la surveillance, ce qui peut fournir de l'espace aux recruteurs pour opérer de manière inaperçue. Ils rendent aussi difficiles ou limitées la mise à disposition de certaines nécessités de base. Au Mali et au Cameroun par exemple, le fait de ne pas pouvoir accéder à certains droits essentiels des détenus (accès aux loisirs, au sport, vie décente dans une cellule à deux maximum, conditions moins draconiennes de visite familiale au parloir, etc.) crée une frustration qui se traduit souvent par une disponibilité supplémentaire à la radicalisation. Cette situation est plus observée dans les lieux de la détention préventive où les détenus restent dans l'inactivité pendant des heures en raison d'une offre limitée d'opportunités de programmes et de travail productif.

Par ailleurs, le fait d'incarcérer des détenus connus pour leur radicalité dans des espaces carcéraux surpeuplés et peu contrôlés expose les autres à des possibilités d'endoctrinement. Par exemple, la prison centrale de Niamey est la seule vers laquelle sont orientés les prévenus et autres suspects liés à Boko Haram. Elle abrite environ 1.200 détenus de droit commun et criminels, pour une capacité de 500 personnes (en 2016). Cette promiscuité en fait un lieu favorable à la radicalisation, et crée des niches à partir desquelles les terroristes peuvent opérer pour recruter et convaincre d'autres détenus de l'idéologie extrémiste. Même si les suspects terroristes sont isolés dans des cellules spéciales, cela ne les empêche pas de pouvoir entrer en contact avec les autres détenus par le biais du téléphone pour faire le travail d'endoctrinement.

En définitive, la surpopulation carcérale est un facteur qui met à rude épreuve les infrastructures existantes, en l'amenant parfois au point de ruptures. Un personnel pénitentiaire insuffisant par rapport au nombre de détenus peut créer un environnement tel que ceux que les plus vulnérables cherchent une protection contre la violence prédatrice en s'alliant avec des gangs et des groupes extrémistes violents. Associée aux conditions de détention précaires, au non-respect des droits humains pour les détenus, elle crée un ensemble de vulnérabilités qui fournissent des opportunités de recrutement et de radicalisation potentielles du moment que les idéologues extrémistes violents ont le temps et l'espace propices pour opérer.

4.2. Un accompagnement religieux ne facilite pas le désengagement des radicaux

Dans les pays africains où la menace terroriste est de plus en plus présente et audible, des mesures sont en train d'être prises afin de prévenir et gérer le risque. Le partage des informations stratégiques entre les différents pays, le renforcement des contrôles et de la sécurité aux frontières sont autant de mesures prises dans les pays de la sous-région. En ce qui concerne spécifiquement l'espace carcéral, il y a une prise de conscience claire de la menace par les administrations pénitentiaires et une volonté de lutter contre elle. Toutefois, à y regarder de près, les réponses proposées s'articulent beaucoup plus autour de l'encadrement des détenus connus pour leur appartenance à des réseaux djihadistes, ou incarcérés pour avoir commis des actes terroristes. Les programmes actuels visent à assurer leur prise en charge afin de les désengager par le biais d'une éducation religieuse, d'un accompagnement psychologique et la production d'un contre-discours religieux. Par ailleurs, les mesures de réinsertion sociale communément appliquées aux détenus de droit commun sont celles proposées pour les prisonniers ayant un lien avec une entreprise terroriste.

Plus particulièrement, on peut observer qu'il y a une focalisation des Etats africains sur la réponse religieuse à la radicalisation. Au Sénégal, il existe bien un programme de réinsertion sociale des détenus, basé sur l'amélioration des conditions de vie, la formation professionnelle, l'éducation. Ces dernières années, une composante spécifique pour les détenus radicalisés vise la proposition de nouvelles perspectives professionnelles, ainsi qu'un apprentissage de la religion encadrée. La contribution des islamologues ou théologiens musulmans est utile

pour accompagner les détenus en leur dotant d'une interprétation plus adéquate du Coran. En effet, ces derniers accompagnent plusieurs types d'activités comme le partage des textes religieux, la prêche, les lectures et commentaires de textes. Ils ont souvent pour mandat de produire un discours contre-religieux, dans l'objectif d'expliquer les textes religieux afin de lutter contre les fausses interprétations par les mentors. Toutefois, souvent focalisés sur le discours religieux, ils agissent comme s'ils avaient en face d'eux de mauvais musulmans et oublient que les jeunes détenus se posent aussi des questions d'ordre social qui méritent d'être prises en compte. Ces jeunes appartiennent à une génération marquée par une pratique ritualiste de l'islam, qui remet en cause la figure des imams âgés devenus de moins en moins crédibles à leurs yeux (un discours qui est aussi entretenu par les mentors). En se focalisant sur le contre-discours religieux et en s'écartant de leurs préoccupations majeures, les imams créent indirectement les conditions d'un rejet. Ils poussent les jeunes à se réfugier dans les offres radicales qui, elles, instrumentalisent la radicalité religieuse afin de répondre à leurs inquiétudes sociales et existentielles. La prévention, la prise en charge et l'accompagnement des « déradicalisés » doit aussi tenir compte de la nécessité de répondre à des préoccupations pragmatiques des détenus pour les désengager et les réhabiliter. L'expérience de l'Allemagne et de la Grande Bretagne est une forme originale d'accompagnement idéologique et pratique des détenus : ce sont des jeunes universitaires ayant étudié les textes religieux qui sont chargés d'accompagner leurs pairs, en établissant d'abord une relation de confiance. Ils les fréquentent régulièrement et dans les discussions qu'ils ont à propos des questions sociales, politiques, et religieuses, ils peuvent apporter et proposer des contre-discours, des éléments de contre-doctrine, au nom de l'islam.

Par ailleurs, la lutte contre la radicalisation ne peut être le seul fait des idéologues ou théologues musulmans dans les prisons. Dans les pays anglo-saxons, la parole est aussi donnée aux anciens des quartiers, aux repentis qui, à travers des médias, des débats au sein de l'espace carcéral, partagent leur expérience, répondent aussi aux questionnements et inquiétudes des détenus. Au Royaume-Uni, « The Unity Initiative, a » été mis en place par un champion d'arts martiaux, Usman Raja, qui propose des activités sportives dans les espaces carcéraux, afin de créer la confiance et le lien avec les détenus, être leurs confidents et à pouvoir ainsi proposer un contre-discours à celui du djihadisme. Le Maroc a récemment mis en place un programme innovant « Mosalaha » destiné aux détenus condamnés dans les affaires liées à l'intégrisme et au terrorisme : il s'appuie aussi bien sur la réconciliation avec soi-même, le texte religieux que celle avec la société. Il vise aussi bien la qualification religieuse (perception correcte du texte religieux consacrant les valeurs de tolérance et de modération) que celle des détenus au plan juridique (acceptation du cadre juridique) et la réconciliation psychologique, socio-économique. Il est important de doter les détenus de compétences leur permettant de pouvoir exercer des activités et gagner leur vie, pour ne pas qu'ils s'engagent dans des actions violentes.

Au Danemark, le programme « Back on track » a mis en place des mesures tournées vers les familles pour accompagner la sortie et la réinsertion sociale : Pour chaque détenu radicalisé ayant purgé sa peine, il lui est affecté un mentor qui collabore avec sa famille. Ce dernier doit l'aider dans les démarches administratives, identifier avec lui les besoins de formation et l'aider aussi à résoudre des problèmes pratiques (trouver un appartement par exemple).

V. DES DISPOSITIFS ORGANISATIONNELS PEU ADAPTES A LA RADICALISATION

5.1. Les renseignements pénitentiaires ne facilitent pas la détection de la radicalisation

Les prisons africaines disposent d'un système de renseignement qui ne permet pas toujours de bien détecter les détenus radicalisés, ce qui leur laisse le champ libre pour recruter et endoctriner les fragilisés. Aujourd'hui, elles disposent d'un ensemble d'outils comme le registre d'écrou et le dossier pénitentiaire pour classer et suivre les détenus. Il s'agit d'un dossier individuel qui le suit pendant toute sa détention, même en cas de changement d'établissement. Il contient tous les renseignements concernant son identité, son titre de détention, etc. Ce dossier est complété au fur et à mesure de la période d'incarcération (sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre du détenu, régime de détention auquel il est soumis, travail et activités qu'il effectue, rapports médicaux etc....) Toutefois, il ne permet pas d'informer sur les modifications d'attitudes, de discours, de pratiques de ces détenus en cours d'incarcération, ce qui aurait facilité la détection de leur entrée en radicalisation. Les renseignements sur les détenus sont focalisés sur les aspects sécuritaires et n'informent pas suffisamment sur leurs dimensions psychologiques de manière continue. Cela ne permet pas de bien suivre et de détecter les moments où certains détenus sont en train de changer d'attitude et de basculer dans l'idéologie radicale.

Par ailleurs, le renseignement pénitentiaire actuel capte difficilement la radicalisation en prison, en raison du fait que les surveillants se focalisent surtout sur des signes ostentatoires

(barbe par exemple) pour suspecter une sensibilité à la radicalisation religieuse. Pourtant, ces signes extérieurs ne fonctionnent malheureusement plus, les détenus ayant changé de mode opératoire consistant maintenant à éviter tout signe qui extérioriserait leur prosélytisme. Un des modèles dans ce domaine est l'Allemagne où il y a une section du renseignement au sein de l'administration pénitentiaire : cette section travaille avec des observateurs formés et déployés au sein des prisons pour observer et recueillir des informations sur place, de manière continue. Les observateurs collaborent avec les imams, surveillent et contrôlent (de manière anonyme) les appels, les visites, les courriers, les transferts d'argent de ceux qui sont suspectés ou connus comme des radicaux ou en cours de radicalisation. Dans ce pays, on a compris après un échec qu'une trop grande implication des services de sécurité ou des surveillants dans la surveillance, la détection pouvait nuire à l'efficacité des programmes, le risque étant que les communautés musulmanes se sentent ciblées et refusent de coopérer.

Une autre difficulté observée dans les pays africains concerne le partage du renseignement. En dehors du partage des informations entre les services de l'Etat (sécurité, intérieur, administration pénitentiaire, police judiciaire), il n'y a pas suffisamment de connexions avec les services sociaux, la société civile ou les familles. Ces dernières pourraient alerter ou même mieux informer sur les caractéristiques des détenus, ce qui permettrait de mieux les comprendre et anticiper les risques de radicalisation en prisons. Tirant les leçons des modèles allemand, britannique et danois, Uhlmann (2015) montre l'intérêt d'un modèle à la fois communautaire (associer les familles pour identifier les individus à risque et les signaler) et interventionniste (évaluer la nature de la gravité du risque, intervenir auprès des familles et

développer les mesures de soutien appropriés). Il est donc nécessaire que dans les pays africains, on valorise le système d'alerte précoce, avec une coopération continue entre la société civile, les familles et les services étatiques. Il faut aussi que les interventions de prévention de la radicalisation religieuse ne soient pas seulement focalisées sur les dimensions idéologiques, mais qu'elles prennent en compte aspects les émotionnels et pragmatiques.

5.2. Un système de classement des détenus qui ne permet pas de prévenir la radicalisation

En Afrique, lorsque les détenus arrivent, ils sont en principe orientés et classés en fonction de trois critères : le sexe, l'âge et la nature du délit. En dehors de ces critères, il n'existe pas toujours de dispositif pour les classer en fonction de leur radicalisation ou de leur suspicion. Ces dernières années, du fait de l'importance des cas de détenus djihadistes ou arrêtés de retour de la Syrie, les prisons africaines ont mis en place des systèmes pour soit les isoler, soit les regrouper dans des cellules ou des quartiers spécifiques de la prison (Niger) pendant que d'autres ont plutôt opté pour leur éparpillement dans des prisons différentes (Sénégal). L'isolement des terroristes condamnés afin qu'ils ne puissent avoir aucun contact direct avec d'autres détenus est l'approche la plus réalisée en Afrique. Toutefois, le résultat escompté n'a pas été atteint. Il en a plutôt résulté la création de zones dites interdites pour les gardiens, et d'enclaves laissées à elles-mêmes, autogérées par les détenus qui les ont souvent transformées en camp d'entraînement. Ces mesures contiennent en elles les risques de créer des noyaux durs d'actions islamistes terroristes, avec des échanges d'informations sur les modalités d'action à l'extérieur, ce qui peut

être pire que les filières d'endoctrinement. En outre, même dans un lieu fermé et isolé, les détenus radicalisés entretiennent toujours des rapports avec les autres détenus (avec le téléphone interdit, mais qui circule grandement en prison), avec différentes catégories de personnels, et souvent rien ne fait obstacle aux échanges ou discussions. Il est important que les modèles occidentaux dont les évaluations ne sont pas très positives soient mieux repensés dans les pays africains. En France, l'échec des mesures de regroupement a poussé les autorités à évoluer vers la répartition. Ainsi, les unités dédiées (qui ont favorisé la ghettoïsation et la sur-radicalisation) ont laissé place aux « unités d'évaluation. Cette stratégie consiste à utiliser une grille qui permette de détecter des velléités de radicalisation, à partir de critères précis. Il s'agit aussi de favoriser la dispersion des personnes concernées dans les différents secteurs de l'établissement pénitentiaire, de les surveiller en continu et de consigner quotidiennement les observations afin de ne pas les perdre et de les transmettre lorsque le détenu est transféré. Les détenus violents ou présentant certains signes de radicalisation sont envoyés dans des cellules dédiées à la prise en charge.

5.3. Besoin d'améliorer les outils de détection de la radicalisation en prison

Dans les pays africains, les mesures en cours de définition ou de mise en œuvre ciblent particulièrement les détenus connus pour leur radicalisation. On ne se focalise pas suffisamment sur la prévention de la radicalisation à partir de la prison parce que les surveillants ne disposent pas d'outils adéquats ou de formation pour évaluer de manière continue les comportements de détenus afin de détecter l'entrée dans la radicalisation, sur la base de

certains critères objectifs et subjectifs. Les grilles de détection actuelles ne sont pas endogènes et ne permettent pas de suivre, de surveiller et de pouvoir anticiper la radicalisation et les influences des autres détenus fragilisés. Aujourd'hui, la détection des jeunes prisonniers en cours d'identification à l'idéologie extrémiste requiert des aptitudes d'observation, d'analyse psychologique dont les surveillants ne disposent pas toujours (Mali, Niger, Cameroun). Dans les pays où il y a une volonté manifeste de surveiller les prisonniers afin de détecter la radicalisation (Sénégal, Nigéria, Mali par exemple), le personnel de l'administration pénitentiaire se base plus sur des stéréotypes, avec le risque de confondre fondamentalistes religieux et islamistes radicaux. Pourtant, il est possible de définir des critères objectifs et subjectifs à partir desquels une surveillance continue pourra être appliquée. Cependant, cette grille ne doit pas se focaliser sur la seule pratique religieuse, au risque de passer à côté de détenus n'arborant aucun signe confessionnel pour mieux passer inaperçus. Son application doit aussi être douce et discriminatoire, car il ne faut donner le sentiment que derrière chaque détenu fragile, il y aurait un radicalisable ou un djihadiste en puissance. L'expérience de la France montre que la grille de détection peut être basée sur divers critères relevant de l'apparence, du comportement, de la pratique religieuse, du discours tenu, des incidents en détention, des relations du détenu avec l'extérieur, des éléments de sa personnalité, de ses antécédents judiciaires ou encore de son rapport au personnel pénitentiaire.

5.4. Renforcer les capacités des gardes pénitentiaires pour faciliter la détection

La radicalisation opère d'autant plus dans les prisons africaines que les surveillants et gardes pénitentiaires ne sont pas suffisamment formés à la détection de ces cas. S'ils ont des compétences pour assurer la sécurité des personnes, des biens et des lieux, ils ne disposent pas toujours de capacités suffisantes pour observer et détecter au plan émotionnel, psychologique et comportemental, le basculement vers la radicalisation chez les détenus. Par ailleurs, il ne suffit pas d'observer les personnes pour détecter une radicalisation, il faut aussi des compétences de communication, nouer une relation et gagner la confiance. En l'absence de ces compétences, les surveillants de prisons, présents au quotidien, ne peuvent pas toujours détecter l'entrée dans le processus, d'autant plus que les détenus sont passés de l'ancien modèle « extraverti » au nouveau modèle « dissimulateur », rendant les critères de repérage complexes. Il est nécessaire que dans les pays africains, une formation psycho-sociologique soit proposée pas seulement pour détecter les problèmes de sécurité, mais aussi pour mieux apprécier les attitudes et comportements de détenus afin d'anticiper sur les cas de radicalisme. L'Italie et la Belgique expérimentent aujourd'hui des sessions de formation (module CoPPRa) et des stages afin d'initier les intervenants à la reconnaissance des signes de radicalisation. Les écoles nationales d'administration pénitentiaire doivent intégrer cette question dans la formation. Toutefois, il est utile d'éviter le transfert brut des modèles que certains passeurs (experts internationaux) peuvent être tentés de proposer.

Par ailleurs, les surveillants surchargés ont du mal à saisir les différentes dynamiques en cours dans les prisons. Les enquêtes menées dans les prisons du Sénégal, du Nigéria et de l'Afrique du Sud ont montré que les espaces carcéraux sont en réalité auto-gérés par les prisonniers et que la surveillance s'arrête souvent aux portes des cellules. En Afrique du Sud principalement, les détenus sont enfermés et laissés à eux-mêmes à partir de 16 heures. Ainsi, se créent des niches que contrôlent les détenus charismatiques parmi lesquels on peut retrouver des mentors ou recruteurs radicaux. Dans ces espaces où s'exercent une certaine violence légitimée, le besoin de protection se fait d'autant plus sentir, donnant ainsi une importance aux recruteurs qui se positionnent comme des protecteurs. C'est dans ces espaces qu'opèrent les mentors afin d'isoler et d'endoctriner certains détenus.

VI. RECOMMANDATIONS

L'analyse de la situation et du processus de radicalisation dans les espaces carcéraux africains a permis d'identifier quelques recommandations concrètes pour une meilleure prévention et prise en charge de ce phénomène :

6.1. Construire des prisons et réformer la justice pour améliorer les conditions de détention

L'amélioration des conditions de détention est une des mesures essentielles à mettre en place continuellement pour transformer le contexte carcéral actuel et réduire les facteurs de risque de radicalisation. Les mesures actuelles de construction de nouvelles prisons, les volontés politiques dans certains pays pour améliorer l'alimentation dans les prisons sont des initiatives importantes. Assurer le respect des droits les plus essentiels des détenus contribue à réduire les frustrations et les possibilités de répondre à l'offre radicale. Par ailleurs, les réformes pénitentiaires (peines alternatives à l'emprisonnement, chambres correctionnelles) sont essentielles pour décongestionner les prisons et réduire les longues détentions préventives, une des situations qui expose le plus les détenus à la radicalisation. S'attaquer à la surpopulation carcérale, en construisant des prisons, mais aussi en réduisant le nombre de détenus par prisons facilitera la surveillance, l'écoute et le suivi particularisé des détenus et permettrait de satisfaire leurs besoins dans les conditions minimales.

6.2. Promouvoir le partage du renseignement pénitentiaire actualisé

Pour mieux prévenir et lutter contre la radicalisation en prison, il faut améliorer le renseignement pénitentiaire, en allant au-delà de la logique exclusivement sécuritaire et en promouvant le partage entre différents secteurs de l'administration et de la société civile :

- a. Développer un dispositif de partage des informations pénitentiaires entre le ministère de la justice, de l'intérieur, les services sociaux, la société civile et les familles, le personnel de l'administration pénitentiaire ;
- b. Mettre en place un dispositif de coordination et de partage des informations concernant les détenus incarcérés ou ceux qui y arrivent pour la première fois, de manière dynamique, afin de disposer de renseignements d'ordre sécuritaire, mais aussi psycho-sociale.
- c. Mettre en place un dispositif de collecte de l'information continue sur les détenus en cours de séjour dans les prisons ainsi qu'une stratégie d'analyse de ces données afin d'éclairer les pratiques de classement des détenus, de réaffectation en fonction des risques identifiés.

La mise en place d'un bureau du renseignement pénitentiaire, alimenté par la police judiciaire, les services sociaux, les observateurs anonymes en prison, les familles, la société civile, pourrait aussi permettre de favoriser le partage, la circulation et la fluidité des informations à temps réel.

6.3. Penser un outil de classement des détenus pour prévenir les influences radicales

La prévention de la radicalisation religieuse dans les prisons africaines nécessite de disposer d'outils pour classer les détenus et les orienter dans l'espace carcéral dès leur arrivée, en se basant sur une information et des dossiers pénitentiaires complets permettant d'avoir une bonne caractérisation des détenus. Cela éviterait que se reforment les gangs ou les groupes radicaux au sein des cellules ou de certains quartiers de la prison. Pour classer les détenus en diminuant le risque d'exposition à la radicalisation, il est nécessaire de faire régulièrement des risk assessment, à partir de l'analyse des dossiers des détenus qui arrivent et ceux qui sont déjà sur place. Quelques règles sont aussi à promouvoir en matière d'orientation des détenus :

- a. Affecter les détenus dans les cellules non plus seulement en fonction des gangs ou en fonction de la nature de la peine, mais tenir compte d'autres éléments contenus dans les renseignements pénitentiaires qui informent sur les trajectoires sociales et familiales détenus.
- b. Améliorer la surveillance dans les prisons par les gardes pénitentiaires, en particulier les communication et interactions sociales à l'intérieur et avec l'extérieur (visites, correspondance et enregistrement des appels téléphoniques) et procéder à des reclassements en cas de nécessité. Cela permet de détecter rapidement des influences négatives et de pouvoir ainsi changer l'affectation de certains détenus suspects.
- c. L'expérience récente dans les prisons françaises montre que l'isolement des détenus radicalisés pose plus de problèmes et a des

effets pervers. Il est dès lors recommandé de les disséminer dans différentes prisons, tout en mettant en place un dispositif pour les suivre et évaluer leur évolution au fil du temps. Cela permettra de pouvoir proposer des alternatives adaptées en fonction de la manière dont change leur état d'esprit.

6.4. Eclairer le classement des détenus par un dispositif de détection permanent

Il est nécessaire de mettre en place un dispositif continu de détection dynamique de la radicalisation dans les espaces carcéraux, en collaborant avec des compétences diversifiées différentes de celles de surveillance des gardes pénitentiaires. La mise en œuvre de cette recommandation demande la promotion d'une culture de recherche continue et d'ethnographie des prisons pour mettre à disposition de l'administration pénitentiaire des indicateurs empiriques (informées à partir des attitudes et comportements singuliers de plus en plus observables dans les prisons).

- a. La mise en place des *comités pluridisciplinaires pour la prise en charge des détenus radicalisés* est une très bonne initiative dans les administrations pénitentiaires africaines, qui doit s'accompagner d'une meilleure intégration du volet de « détection des radicalisés en séjour dans les prisons ». Cela est une nécessité pour avoir une approche plus préventive que curative de ce phénomène de la radicalisation.
- b. *Les comités mis en place pour appuyer la détection, la prévention et la prise de la radicalisation dans les prisons* doivent organiser des ateliers et rencontres régulières

afin partager les observations concernant les dynamiques dans les prisons, d'en faire des analyses à temps réel afin de prendre les décisions d'amélioration pour éviter la radicalisation. C'est pourquoi des études ethnographiques, socio-comportementales sont nécessaires pour faire un Risk Assessment (danger, exposition et contexte), comprendre de manière actualisée et dynamique les évolutions dans les espaces carcéraux.

- c. Travailler sur des *grilles de détection dynamique de la radicalisation avec des indicateurs objectifs et subjectifs, applicables aux détenus dans les prisons africaines*. Ces grilles ne sont pas seulement applicables au moment de leur entrée en prison, mais sont à renouveler régulièrement pour anticiper et détecter à temps l'entrée dans le processus de radicalisation.
- d. Il faut *une approche dynamique et proactive dans les prisons, en mettant en place un dispositif d'évaluation continue des risques de radicalisation chez les détenus*, tout en intégrant ceux en détention préventive. Il faut *éviter de contaminer le champ de l'action sociale des surveillants de prison par les impératifs du renseignement*, ce qui pourrait rompre la confiance de la part des détenus et entraîner leur éloignement, ou bien encore des comportements de dissimulation.
- e. *La détection précoce et l'alerte concernant les processus de radicalisation des jeunes doivent impliquer aussi les communautés et les familles* : Les jeunes associatifs, de la même génération que les détenus ayant fait des études dans le champ religieux, les anciens détenus élargis sont des partenaires pour à la fois accompagner les détenus, répondre à leurs préoccupations (qui ne sont pas toujours

religieuses) tout en observant de manière dynamique leurs évolutions comportementales afin d'alerter. Ces derniers pourront appuyer le travail des assistants sociaux, médiateurs, criminologues, éducateurs spécialisés, ONG qui sont présents régulièrement dans les espaces carcéraux. Leurs connexions, échanges et partage régulier d'informations avec les surveillants de prisons sont essentiels pour aider dans la détection et la gestion de la radicalisation. Les familles des détenus peuvent aussi jouer un rôle important dans la détection de changements d'attitudes, de discours, de comportements de leurs membres en séjour dans les prisons. Il est alors possible d'établir un partenariat avec elles, afin de leur donner la possibilité de contacter et informer l'administration pénitentiaire lorsqu'elles ont des préoccupations concernant l'un de leurs incarcéré.

- f. Enfin, la *mise à contribution de ces différents acteurs nécessite la mise en place d'un mécanisme de coordination* (par le biais des comités de prise en charge) et surtout de partage et de réflexivité il faut initier des sessions régulières de réflexion de l'administration pénitentiaire avec tous ces acteurs, sur les évolutions, les tendances et les comportements nouveaux pouvant être à risque de radicalisation.

6.5. Renouveler la formation pénitentiaire pour s'adapter aux enjeux de la radicalisation

La prévention et la prise en charge de la radicalisation dans les espaces carcéraux africains nécessite *une formation renouvelée et dynamique du personnel de l'administration pénitentiaire* pour mieux s'adapter aux nouveaux défis posés par les processus de radicalisation:

- a. La formation est un facteur clé pour un système pénitentiaire bien géré et elle est essentielle pour l'identification des menaces pour la sécurité et le bon fonctionnement des prisons.
- b. La création des écoles nationales d'administration pénitentiaire (ENAP) dans les pays africains est une bonne opportunité pour ne pas focaliser la formation du personnel sur le seul volet sécuritaire, la réponse aux événements, les règles et réglementations de la prison. La formation initiale doit s'adapter aux nouveaux visages des prisons et insister sur l'éthique professionnelle, le contact, la communication et le traitement appropriés des détenus, les communications interpersonnelles.
- c. En outre, le personnel devrait recevoir une formation sur le terrorisme, les signes de radicalisation de la violence et l'identification des dits signes. En Italie, le module CoPPRa (Community Policing and the Prevention of Radicalisation), utilisé dans la formation de base donnée à tous les membres du personnel qui entrent en service (tous grades et fonctions) donne un certain nombre d'instructions utiles pour aider le personnel dans l'identification de la radicalisation de détenus. Aux Pays-Bas, le personnel carcéral est longuement formé à entretenir des contacts individuels avec les détenus, à observer leurs changements de comportement et à procéder à un profilage prédictif. Dans cette perspective, les partages d'expériences sont aujourd'hui importants dans les pays africains et certains modèles sont de plus en plus importés et rendus disponibles par des « passeurs » que sont les experts internationaux. Toutefois, il est nécessaire de mieux penser les conditions de leur adaptation aux contextes africains des espaces carcéraux.

6.6. Pour des programmes religieux, sociaux et pragmatiques de désengagement

Il est nécessaire d'établir avec ces détenus une relation qui ne soit pas basée exclusivement sur une dimension idéologique et religieuse. Les programmes religieux doivent être appuyés par d'autres plus sociaux, avec des réponses pratiques. Les initiatives sénégalaises en cours sont aussi intéressantes et méritent d'être renforcées : la cellule de prise en charge développe des activités de « rééducation », avec un accompagnement spécial confié à des psychologues et sociologues pour suivre les radicalisés à leur sortie de prison, comprendre les ressorts de leur radicalisation dans le but de mettre en place un volet prévention. Toutefois, ces mesures peuvent être renforcées par la mise en confiance des détenus, à travers des groupes de discussions mixtes (personnes radicalisées/non radicalisées), des rencontres autour de professionnels bien identifiés et aux compétences multiples (imams, psychologues, sociologues, criminologues, anciens détenus radicalisés etc.) Il reste aussi à mieux développer le partenariat avec les familles et les communautés, composantes essentielles de la prise en charge des détenus élargis. Elles sont aussi des maillons essentiels souvent oubliés par les programmes de réinsertion sociale en général. Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'écoute des familles et de l'entourage des ex-détenus connus pour leur radicalisation. En définitive, les détenus radicalisés sortant de prison ou qu'on veut désengager doivent bénéficier beaucoup plus de programmes de réhabilitation sociale dans lesquels la famille serait au cœur du processus, plutôt que des programmes de réinsertion sociale.

Séries FES sur la Paix et la Sécurité en Afrique No. 24

A propos des Séries FES sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Le manque de sécurité est l'un des principaux obstacles au développement et à la démocratie en Afrique. L'existence de conflits violents prolongés ainsi que le manque de responsabilisation du secteur de la sécurité dans de nombreux pays remettent en question la coopération dans le domaine du secteur de la sécurité. La récente mise en chantier d'une Architecture de paix et de sécurité en Afrique fournit le cadre institutionnel pour promouvoir la paix et la sécurité.

A propos de la publication

Généralement, la radicalisation indique un processus de transformation d'une action, d'un individu ou d'un groupe qui épouse une idéologie extrémiste en matière politique, sociale, culturelle, religieuse et adopte une action violente plus ou moins organisée. La question de la radicalisation religieuse date de longtemps, mais est devenue une préoccupation depuis les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. Plus spécifiquement, c'est le radicalisme religieux des jeunes personnes détenues ou ayant séjourné en prisons durant les années précédant le passage à l'acte, qui est devenu objet de débats et de discussions. L'Afrique a été tenue à l'écart de ce débat alors que ce continent reste un cadre d'analyse assez pertinent de cette question. Depuis

En tant que Fondation politique attachée aux valeurs de la démocratie sociale, la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) vise à renforcer l'interface entre la démocratie et la politique de sécurité. La FES facilite donc le dialogue politique sur les menaces à la sécurité et les réponses qui y sont apportées au plan national, régional et continental. Les Séries FES sur la Paix et la Sécurité en Afrique cherchent à contribuer à ce dialogue en faisant des analyses pertinentes, largement accessibles.

des années, les mouvements djihadistes au nord comme au sud du Sahara ont aussi conduit à des phénomènes de radicalisation islamique. Par ailleurs les dynamismes d'extrémisme islamique dans les pays du bassin du Lac Tchad posent des défis majeurs à la paix, mais aussi à la sécurité dans la région sahélo-saharienne et en Afrique de l'Ouest. Dès lors, il devient impératif de mettre en exergue cette nouvelle formule de radicalisation en Afrique s'effectuant en milieu carcéral. Car même si cette question n'est pas assez soulevée, elle demeure une réalité qui mérite d'être mieux connue, étudiée et prise en charge de manière préventive à tous les niveaux afin de freiner ce phénomène grandissant dans les prisons africaines.

